

corporation, déduction faite des 43,000 pieds déjà achetés par le gouvernement en 1879, a encore 457,000 pieds.

Celui de la corporation a été évalué en 1879 par MM. Joseph Hamel, J. G. Ross et S. Peters, à \$1.00 le pied. Celui du gouvernement, qui n'est pas situé le long de la rivière, ni sur la rue Saint-Joseph, ne vaut guère plus de la moitié de l'autre. De plus, sur celui de la corporation, il y a le marché du Palais qui vaut environ \$30,000.

En somme, le terrain de la corporation vaut \$457,000, et le marché qui s'y trouve \$30,000, ce qui fait un total de \$487,000. Celui du gouvernement ne valant qu'environ \$120,000, cela fait une différence de \$367,000 en faveur de la corporation, pour laquelle différence le gouvernement devra lui payer retour.

7. Aux conditions ci-dessus, la corporation renoncera à ses droits d'actionnaire dans le chemin provincial.

Pour toute somme que le gouvernement aura à lui payer, la corporation émettra, au pair, des débentures à 5 0/0, lesquelles seront émises en vertu de la loi de la dernière session, qui autorise un emprunt provincial de trois millions.